



COLLOQUE

**QUEL AVENIR POUR
LA RÉSERVE HÉRÉDITAIRE ?
SON UTILITÉ, LES ATTEINTES
ET LEURS CORRECTIFS**

**8 septembre 2022
9h30 à 17h30**

**Amphithéâtre de la Maison des Avocats
11 Rue André-Suarès - Paris 17ème**

INTERVENANTS

Elodie MULON

Avocate au Barreau de Paris
Ancien membre du bureau du Conseil national des barreaux
Ancien membre du conseil de l'ordre
Présidente de l'IDFP

Anne-Laure CASADO

Avocate au Barreau de Paris
Membre du CA de l'IDFP
Ancien membre du conseil de l'ordre

Nicolas GRAFTIEAUX

Avocat au Barreau de Paris
Membre du Conseil d'administration de l'IDFP

Patricia SIMO

Avocate au Barreau de Paris
Membre du CA de l'IDFP

Fadela HOUARI

Avocate au Barreau de Paris
Membre du CA de l'IDFP

Cécile PERES

Professeur en Droit Privé
Centre Panthéon - Université Paris 2 Panthéon-Assas

Régine PETTRE

Notaire

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le participant sera capable de guider ses clients :

- dans les aspects liquidatifs d'une succession visant à déterminer une éventuelle atteinte à la réserve héréditaire,
- dans le choix des différentes techniques juridiques permettant d'organiser sa succession et assurer l'efficacité des dispositions prises

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le participant aura appris :

- les fondements contemporains de la réserve héréditaire
- les principes et aménagements relatifs à la réserve
- les outils de correction en cas d'atteinte à la réserve héréditaire
- les moyens légaux de la contourner

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Avocats, notaires

PRÉSENTATION ET PROGRAMME DÉTAILLÉ

Cette formation envisage les fondements de la réserve héréditaire pour interroger la pertinence de son maintien sous sa forme légale actuelle. La question de son traitement juridique sera abordée pour évoquer en dernier lieu son efficacité en pratique.

- Les fondements de la réserve héréditaire
- Le dispositif et les aménagements légaux et volontaires actuels
- Les outils de correction en cas d'atteinte à la réserve héréditaire
- Les moyens de la contourner et leurs limites

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Questionnaire d'évaluation des acquis

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de présentations théoriques et d'échanges sur des cas concrets

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier.